



Monsieur le Préfet de Loire Atlantique
Direction de la coordination et du management de
l'action publique
Bureau des procédures d'utilité publique
6, quai Ceineray
BP 33515
44035 NANTES CEDEX 1

Nos réf. : 0228/CF/2014
Vos réf. : Dossier n° 44-2012-00091

Nantes, le 9 juillet 2014

Monsieur le Préfet,

Vous m'avez adressé, pour avis, le schéma directeur d'assainissement pluvial présenté par la commune de Petit-Mars.

Le bureau de la Commission Locale de l'Eau a émis un avis favorable sur ce projet lors de sa réunion du 8 juillet dernier. Il tient à souligner la qualité du dossier notamment sur la prise en compte des zones humides ainsi que sur l'évaluation de la pollution générée par les eaux pluviales et l'impact de la qualité de ces dernières sur les milieux.

Il souhaite cependant attirer votre attention sur quelques points :

- la nécessité de fixer dans l'arrêté préfectoral des règles d'entretien du réseau existant et la définition d'un planning prévisionnel pour la réalisation des travaux.
- le bureau de la CLE insiste pour que le maître d'ouvrage vérifie l'opportunité de recourir aux techniques alternatives à la gestion des eaux pluviales, en particulier lors de la réalisation de nouveaux aménagements.
- Le bureau de la CLE s'interroge sur la prise en compte des eaux de ruissellements issues des 4 bassins de rétention prévus lors de l'aménagement de la RD 178 (dossier n° 44-2010-00197) qui n'apparaissent pas dans ce dossier.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de mes respectueuses salutations.


Christian COUTURIER
Président de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire